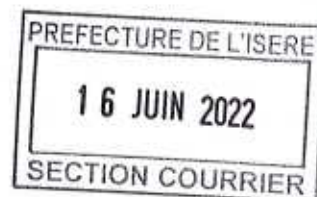




Extrait du registre des délibérations et des
décisions administratives du Maire

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 13 juin 2022



ISERE

38360 NOYAREY

DELIBERATION N°2022-032

L'an 2022, le 13 juin, à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de NOYAREY, convoqué le 08 juin 2022, s'est réuni en Salle Poly'Sons (321 route de la Vanne - 38360 Noyarey) sous la présidence de Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire de la Commune de NOYAREY.

PRESENTS :

Nelly JANIN QUERCIA, Nathalie GOIX, Sandrine MOUTIN, Didier PERRIN, Sandrine CURTET, Christian BERTHIER, Aldo CARBONARI, Patrick COMMERE, Marie-José GROS COISSY, Bénédicte GUILLAUMIN, Jacques HAIRABEDIAN, Alfio PENNISI, Kévin PORTIER, Prazeres RIBEIRO, Yoann SALLAZ-DAMAZ.

ABSENTS AYANT

DONNE POUVOIR :

Gérard FEY à Nelly JANIN QUERCIA, Stéphane COUDERT à Sandrine CURTET, Sophie CUTAJAR à Didier PERRIN, Annie PONTHEUX à Nathalie GOIX.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de conseillers votants : 19

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Sandrine CURTET a été désignée comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28/03/2022

Madame Nelly JANIN QUERCIA, Maire, propose l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 28/03/2022. Il est approuvé à la majorité (17 voix pour ; 1 voix contre : Bénédicte GUILLAUMIN ; 1 abstention : Aldo CARBONARI).

DELIBERATION N°2022-032 : Décision modificative n°1 au budget communal : ouverture de crédits

Nathalie GOIX, Rapporteure

Suite au vote du compte administratif du budget annexe 2021 du cabinet médical le 28 mars dernier, une « erreur de plume » a été notée sur la délibération n° 2022/010 concernant le résultat d'investissement antérieur. La délibération initiale d'adoption du CA 2021 reprenait, dans son corps de texte, un montant de 31 172.37€ alors que le résultat d'investissement exact, figurant sur la maquette budgétaire, était de 37 172.37 €, soit une différence de 6000,00 €.

Cette « erreur de plume » a été corrigée en lien avec les services de la Préfecture, mais il convient de rectifier de manière comptable la prévision au chapitre 001 en recettes d'investissement, de la manière suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
R 001 : Solde d'exécution d'inv. reporté		6 000,00 €
TOTAL R 001 : Solde d'exécution d'inv. reporté		6 000,00 €

Soit un total au chapitre 001 de :

Etape budgétaire : Budget Primitif

Article/Chap.	Désignation	Sect.	S	Opéra°	Serv.	Fonc.	Réalisé N-1	Proposé	Voté
001/001	Solde d'exécution d'inv. reporté	Invest.	R				0,00 €	485 295,62 €	485 295,62 €

Etape budgétaire : Décision modificative N° 1

Article/Chap.	Désignation	Sect.	S	Opéra°	Serv.	Fonc.	Réalisé N-1	Proposé	Voté
001/001	Solde d'exécution d'inv. reporté	Invest.	R				0,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €

*S.-B. : Semi-budgétaire; S. à S. : Ordre de section à section; I. S. : Ordre à l'intérieur de la section

Total sélection

	Réalisé N-1	Proposé	Approuvé
Dépenses			
Recettes	0,00 €	491 295,62 €	491 295,62 €
Différence (D-R)			

PROPOSE par conséquence les ouvertures de crédits indiquées ci-dessus

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DONNE SON ACCORD pour les ouvertures de crédits indiquées ci-dessus.

Décision adoptée à l'unanimité.

Pour : 16

Abstentions : 3: Christian BERTHIER, Aldo CARBONARI, Bénédicte GUILLAUMIN.

Affiché le : 16/06/2022

Reçu en préfecture le : 16/06/2022

Exécutoire le : 16/06/2022

Pour extrait conforme au registre des
Délibérations et des décisions administratives
Noyarey, le 15/06/2022

Le Maire,
Nelly JANIN QUERCIA

